



Séance extraordinaire du 9 octobre 2014

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 9 octobre 2014 au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19 heures 30.

Assemblée convoquée par Madame Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière et directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Rampe handicapée-Travaux de pavage
5. Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Mesdames Dannie Mercier et Solanges Thibault et messieurs Rock Côté, Jean-Marie Rodrigue, Claude Blais agissent sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.

Après une minute de silence, la séance commence à 19 heures 30.

NO-14-153

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 octobre 2014 tel que lu par Mme Jessika Lacombe.

ADOPTE

NO-14-154

**RAMPE HANDICAPÉE
TRAVAUX DE PAVAGE**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que des prix ont été demandés pour des travaux de pavage entre le chalet des sports et le centre communautaire dans le cadre du Fonds d'accessibilité pour compléter le projet de la rampe extérieure pour handicapé;

B. Laflamme Asphalte Inc. 1525 p.c. soit 141.66 m.c. 5 825.00\$ plus taxes

Pavages Centre Sud du Québec Inc. 178.75 m.c. 5 334.07\$ plus taxes

Préparation et pose d'asphalte 2 pouces d'épaisseur, incluant le gravier nécessaire.

En conséquence, après analyse des 2 soumissions conformes reçues et les conversions faites, les membres de ce conseil accordent le contrat des travaux de pavage pour la rampe extérieure d'handicapé à Pavage Centre Sud du Québec Inc. au montant de 5 334.07\$ plus taxes.

Les membres de ce conseil accordent aussi à Pavage Centre Sud du Québec les travaux de pavage pour compléter la jonction entre la rampe d'handicapé extérieure du chalet des sports et l'accès pour handicapé au centre communautaire pour faciliter les déplacements d'une bâtisse à l'autre au montant de 1 842.50\$ plus taxes.

ADOPTÉ

NO-14-155

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 19 heures 45.

ADOPTÉ

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal